

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 08 Février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle Polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, G. DOZ, A. CHIRAUSSSEL, A. LOYET (+procuration de C. FAURE), M. BOUSCHON (+procuration de J. DURIEU), S. CIVIER (+procuration de P. GAILLARD), B. PERRUSSET P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+procuration de J. SOUBEYRAND), G. SAUCLES (+procuration de G. JALADE), JP. TIRAT, J. DAURY, P. BERRET (procuration de D. BERAL), B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO (procuration de F. BRECHON), P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC (procuration E. FARGIER), MN. DURAND (+procuration de JP. CONSTANT), F. NOGIER (+procuration de M. ALLAMEL), P. ROUX, M. DUBOIS, C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE (+procuration de F. DUMAS), MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 13

Votants 51

Absents : 4

Date de convocation : 01/02/2018

Absents : Messieurs : A. BASTIDE, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Randonnée - Signature d'une convention avec la CDC Beaume-Drobie dans le cadre de la communication sur le Mois de la Randonnée 2018.

La Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie, les Communautés de Communes du Val de Ligne, du Bassin d'Aubenas et l'association « Découvrir en Marchant » souhaitent perpétuer l'opération « Le mois de la Randonnée en Cévennes d'Ardèche » pour l'année 2018.

Cette manifestation, qui a pour but de promouvoir la pratique de la randonnée dans toute sa diversité et des activités qui lui sont proches, se déroulera au mois de mai. Le programme se déroule sur les 4 dates et les 4 lieux suivants :

- Pour l'Association « Découvrir en Marchant » : le 1^{er} mai 2018
- Pour la CDC du Val de Ligne : le 13 mai 2018
- Pour la CDC du Pays Beaume-Drobie : le 20 mai 2018
- Pour la CDC du Bassin d'Aubenas : le 27 mai 2018

La Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie se propose, pour des questions de commodités et de facilité de concertation, d'être maître d'ouvrage pour les actions de communication communes aux 4 structures (banderoles, affiches, flyers). Le budget global estimé est à 2000 € répartis équitablement entre les 4 intervenants soit 500 € TTC chacune selon le tableau prévisionnel ci-dessous :

Communication mois de la Rando 2018

				CDC Beaume Drobie	CDC val de ligne	CDCdu Bassin d'Aubenas	Association Découvrir en Marchant (Pays des Vans)
Communication	Montant € HT	TVA à 5,5% ou 20%	Montant € TTC	Répartition			
graphisme (éric Fleury)	800	0,00%	800,00	200,00	200,00	200,00	200,00
impression previsionnel (abp)	800	20,00%	960,00	240,00	240,00	240,00	240,00
écriture banderoles (ABP)	200	20,00%	240,00	60,00	60,00	60,00	60,00
Totaux				500,00	500,00	500,00	500,00

Cette décision fera l'objet d'une convention avec la CDC Beaume-Drobie qui fixera les modalités de son intervention et dont le projet est annexé à la présente délibération.

Indépendamment de ces actions communes de communication, la CCBA reste maître de son projet, de son budget et des actions à mener dans le cadre de l'événementiel sur son territoire.

Monsieur Benoit PERRUSSET ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la CDC Beaume-Drobie,
- Approuve le budget estimé pour cette action,
- Autorise Monsieur le Président à verser la somme due à la CDC Beaume-Drobie sur facture une fois l'opération achevée et dans la limite des sommes prévisionnelles annoncées.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé
 L'Ordonnateur soussigné
 certifie le caractère exécutoire
 par réception en Préfecture

Pour extrait certifié conforme
 Fait à UCEL, le 23 FEV. 2018

Le Président,
 Louis BUFFET



en date du 23 FEV. 2018